

**COMMUNE
D'ALLAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 27

présents : 25

votants : 27

L'an deux mil vingt six

le : vingt-deux mai

le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan)
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie
sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

**Demande de subvention –
Région Bretagne
Appel à projets « Chapelles
en commun : des lieux à
(ré)aménager »**

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD Clarisse, M. BARON Christophe, Mme BAUDU Nolwenn, M. BLOSSIER Thomas, Mme BOCQ Florence, Mme CAILLET Angélique, Mme COYAC Emmanuelle, M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno, M. HEMERY Didier, M. JOLY Pierre-Alexandre, M. LEBRUN Jean-Lou, M. LE FOL Yoann, M. LE LIEVRE Jérôme, Mme MAHE Séverine, Mme MAUVOISIN Marie-Hélène, M. MEHAT Damien, M. PANHALEUX Dominique, Mme POTIER Floriane, Mme ROBIC Catherine, Mme SCHOTT Virginie, M. SEILLER Michel, M. SOURDRIL Maximilien, Mme VANDEKERKHOVE Christine.

Mme MORAND Anna donne procuration à M. MARY Jean-François

Mme RENOU-COLMONT Dominique donne procuration à Mme Marie-Hélène MAUVOISIN

Secrétaire de séance : Mme ALLARD Clarisse

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales,
- le dispositif régional « Chapelles en commun : des lieux à (ré)aménager » porté par la Région Bretagne,
- la volonté de la commune de valoriser son patrimoine de proximité et de favoriser les dynamiques locales,

Considérant que :

Les chapelles Saint-Eutrope, Saint-Marc (Laupo) et Sainte-Barbe constituent un patrimoine historique, culturel et social important pour la commune d'Allaire. Elles ont longtemps occupé une place centrale dans la vie des frairies et demeurent aujourd'hui des repères forts de l'identité locale.

Ce patrimoine s'est construit et transmis grâce à une mobilisation importante des habitants. Entre les années 1970 et 1990, ceux-ci ont largement contribué à la restauration des chapelles, notamment par l'organisation de kermesses et de manifestations conviviales. Ces initiatives témoignent d'un engagement bénévole durable, fédérateur et profondément ancré dans la vie locale.

Aujourd'hui encore, ces lieux conservent une fonction sociale vivante : sur le plan religieux, sur le plan convivial et culturel, à travers la vie de voisinage, les rencontres, les animations locales et l'organisation de concerts, notamment dans le cadre de dispositifs culturels tels que « Villages en scène ».

En 2025, à l'initiative du Groupe Patrimoine d'Allaire, une première journée d'animations a été organisée à la chapelle Saint-Eutrope dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, en partenariat avec le Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine.

La reconduction de ce type d'événement est envisagée de manière régulière, en lien étroit avec les habitants et les associations locales.

Objectifs du projet :

- **Aménagements intérieurs des chapelles afin de proposer des animations et des accueils (Eclairage, mises aux normes, sécurisation des statues, isolation thermique local..)**
- **Faire vivre les chapelles et permettre aux habitants de se les approprier**
- **Ouvrir au moins une des chapelles à des répétitions et leçons de chant et musique (Groupement Culturel et autres associations).**
- **Permettre l'accueil d'expositions temporaires artistiques ou historiques**
- **Développer l'attractivité touristique et découverte du Patrimoine (réalisation de panneaux d'interprétation)**

Dans ce contexte, la commune souhaite s'inscrire pleinement dans la dynamique régionale « Chapelles en commun » afin de renforcer la valorisation de ces lieux patrimoniaux, développer des usages culturels et sociaux adaptés, améliorer les conditions d'accueil du public, et structurer une programmation pérenne d'animations.

Le projet de réaménagement et d'animation envisagé repose sur la mobilisation des associations locales, l'implication des habitants, la participation d'acteurs culturels et artistiques, et une volonté de co-construction des usages.

Considérant que :

Le montant estimatif du projet s'élève à 50 000 € HT et la commune sollicite une subvention régionale à hauteur de 28 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le projet de valorisation, d'animation et de réaménagement des chapelles communales dans le cadre du dispositif « Chapelles en commun » ;**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;**
- **D'AUTORISER le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Bretagne ;**
- **D'AUTORISER le Maire à signer tout document afférent à cette demande ;**
- **DE PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Jean-François MARY

Clarisse ALLARD

Maire d'ALLAIRE

Conseillère municipale

